



Commune de RUEIL LA GADELIERE

Compte-rendu Réunion du Conseil Municipal Du 30 mars 2017 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mars 2017 à la mairie à 19h sous la présidence de Madame Poulet Françoise, Maire.

Présents : Mmes CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly, GONDARD Joëlle, GUILLEMAND Noëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, LEBORGNE Annie, MILHIET Charlotte, POULET Françoise,
Mrs : DOUCHIN Jean, GODEFROY Jean-Louis, MAHAUT Éric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich.

Le Conseil Municipal désigne Madame HOUVET secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du 9 mars 2017

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Présentation du Compte Administratif 2016 de la Commune

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2016 de la commune au Conseil Municipal section par section, chapitre par chapitre et précise, aux membres du Conseil Municipal qu'ils disposent d'un extrait du Compte Administratif, et que l'intégralité est à leur disposition, sur la table, pour consultation.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 272 719,87 euros

Recettes : 342 746,99 euros

Excédent : 70 027,12 euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 93 146,07 euros

Recettes : 103 308,37 euros

Excédent : 10 162,30 euros

L'excédent global du compte administratif 2016 s'élève à 80 189,42 € ; il est en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

L'excédent cumulé du compte administratif s'élève à 173 687,59 € en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

Madame le Maire se retire et sous la présidence de Monsieur Jean DOUCHIN, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016 de la commune de Rueil la Gadelière.

Vote : à l'unanimité

Présentation du Budget Primitif 2017 de la commune

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2017 de la commune au Conseil Municipal section par section, chapitre par chapitre et précise aux membres du Conseil Municipal qu'ils disposent d'un tableau complet de la proposition du budget.

Taux de fiscalité directe locale, Madame le Maire propose de ne pas les modifier cette année.

Taxe d'habitation : 13.63% - Taxe foncier non bâti : 10.14% - Taxe foncier bâti : 21.93% -
CFE : 15.05%

Vote : à l'unanimité

Affectation du résultat 2016 sur le budget 2017

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(compte 1068) : 47 149,67 €

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement

(ligne budgétaire 002) : 172 996,51 €

Vote : à l'unanimité

Le budget primitif 2017 de la commune

Le budget primitif 2017 s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 512 449,51 €
- Section d'investissement : 161 504,34 €

Vote : à l'unanimité

Régularisation des anomalies comptables (sur exercices antérieurs) du compte 16

Suite à la demande de la trésorerie, madame le Maire expose les anomalies du compte 16 : différence entre le capital restant du mentionné sur les contrats de prêts et le solde du compte 16 à la balance au 31 décembre 2016 (écritures sur les 12 dernières années).

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'effectuer les correctifs suivants :

Débit 1641 et crédit 1068 pour 5232,17 €

Débit 16873 et crédit 1068 pour 1203,53 €

Vote : à l'unanimité

INFORMATIONS

- Élections présidentielles : organisation des astreintes pour les 2 tours.
- 8 mai : organisation de la cérémonie et des remises de prix des maisons fleuries.
- Logements au Moulin Fossard :
 - Le « 3 chambres » sera loué à partir du 15 avril
 - Les peintures du « 2 chambres » sont terminées, il reste un radiateur (dans la salle de bain) à changer ainsi que des petits travaux de plomberie.
- Droit de préemption : ce projet est abandonné.
- Réserve Citoyenne : la Gendarmerie sollicite les conseillers municipaux pour cette réserve citoyenne. Seule, une conseillère a accepté mais nous avons 6 volontaires pour la commune.
- Réunion communautaire de l'INSE27 : les taux des taxes ménagères étaient présentés au vote : Les 3 ex com-coms de Rugles, Breteuil et Damville ayant des taux élevés verront leurs taxes baissées, ce qui n'est pas le cas de l'ex CCPV et l'ex CCRSE sachant que la majorité des communes de la CCRSE quitteront l'interco au 1^{er} janvier 2018, ces taux augmenteront encore. Les délégués de l'ex CCPV ont demandé que le lissage se fasse sur 12 ans mais la majorité a voté un lissage sur 5 ans. Le budget 2017 sera présenté le 12 avril.

Fin du Conseil à 21h 30.